



## **FEDERATION PCF de l'OISE**

**8 rue du Beauvoisis – 60100 CREIL  
Tél 03 44 55 27 96**

Madame le Maire du Fay St Quentin  
Mmes et MM les conseillers municipaux  
29 Gde rue 60510 le Fay St Quentin

Objet : Espaces d'expression libre.

Le code de l'environnement fait obligation à toutes les communes de mettre à disposition des panneaux d'affichages dits : « d'affichage d'opinions et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif »  
L'expression politique entre dans cette catégorie.

La surface totale minimum allouée à cet affichage libre est fonction du nombre d'habitants de la commune, et son mode de calcul est donné dans le code de l'environnement (article L. 581-13, R. 581-2 et R. 581-3)

Toutes les communes françaises doivent prendre les dispositions nécessaires pour répondre à ces exigences.

En l'occurrence et pour ce qui concerne Le Fay St Quentin, quatre mètres carrés d'affichage libre doivent être mis à disposition sur le domaine public ou privé de la commune.

Je vous serais gré de bien vouloir vous mettre en conformité avec les textes réglementaires et mettre en place un ou plusieurs espaces d'expression libre pour le bien et usage commun.

Je vous prie d'agréer Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers l'expression de mes salutations distinguées.

Le 10 février 2012  
Jean Michel Cuvillier